



CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

NORD EST

Payez contre ce chèque

Cinq cent Euros

non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé

à rédiger
exclusivement
en euros



€ 500,00 €

Fait à Homblières

Le 26/06/2023

Signature

(07)

Payable en France
ST QUENT. SUZANNES
02-ST QUENTIN
TEL : 03 23 62 92 60

M. OU MME GENEREUX ALEXANDRE
5 RUE DES MERISIERS
02720 HOMBLIERES

N° de compte
61967758540
7082786 19/07/2022

▼ N° du chèque ▼

7082786 0020102069034 61967758540

DEMANDE DE FINANCEMENT

Exemplaire Prêteur
À RENVoyer

N° de dossier de l'Emprunteur :

Souscrit auprès de BNP Paribas Personal Finance, ci-après dénommé le prêteur -
Etablissement de crédit - SA au capital de 544 601 552 euros - 542 097 902 R.C.S Paris
Siège social : 1, boulevard Haussman - 75009 Paris
N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr)

Le Vendeur ou le Prestataire de service :

Nom vendeur :
Numéro vendeur :
Nature juridique :
Capital social :
dont le siège social est :
.....
.....
Numéro Siren :
Ville RCS :

L'Emprunteur/L'Acheteur ci-après dénommé l'« Emprunteur » ou l'« Acheteur » :
Civilité, Nom, Prénoms ou Société : Mme GENEHEUX Audrey

Nom de jeune fille :
Né(e) le : 21/01/1983 à : PERNNY
Adresse ou siège social : 5 rue des Mousiers
02720 HOMBLIES

Description du (des) bien(s) ou de la (des) prestation(s) de services :

Le descriptif doit être suffisamment détaillé et doit correspondre à ce qui est indiqué dans le bon de commande ainsi que dans le contrat de crédit.

Le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service, après avoir été informé par le Prêteur de l'acceptation du crédit dans le délai visé à l'article L. 312-52 du code de la consommation, certifie sous sa responsabilité :

- Que la livraison du bien à l'Acheteur et/ou la réalisation de la prestation de service a été réalisée conformément au contrat de vente conclu par ce dernier.
- Que l'offre de contrat de « crédit accessoire à une vente » a été signée par l'Emprunteur :
 - ☐ dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service ou en foire et salon.
 - Que dans le cadre d'une vente réalisée dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service l'Acheteur : ☐ a demandé ☐ n'a pas demandé à être livré immédiatement dans les conditions prévues aux articles L. 312-47 et R. 312-20 du Code de la consommation, ramenant le délai de rétractation à la date de livraison du bien et/ou de la réalisation de la prestation de service, lequel ne peut jamais être inférieur à 3 jours ou excéder 14 jours.
 - ☐ au domicile de l'Emprunteur ou dans tout autre lieu que l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service.
 - ☐ par une technique de communication à distance (en Vente à Distance).

- Que le montant du versement comptant a été intégralement versé par l'Acheteur.

En conséquence, le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service :

- demande au Prêteur de procéder à la mise à disposition des fonds d'un montant de euros au titre du contrat de crédit ci-dessus référencé.
- se reconnaît responsable et s'engage à rembourser le Prêteur, à sa première demande, à concurrence du montant total du financement et de toutes autres sommes stipulées au contrat de vente signé par l'Acheteur :
 - au cas où les stipulations ci-dessus n'auraient pas été respectées.
 - en cas d'inexactitude dans les informations mentionnées sur l'offre du contrat de vente ainsi que sur les présentes, ou tout autre document.

Fait à :

Date : / /
Signature du Vendeur
ou du Prestataire de service : 

Cachet Commercial

ATTESTATION DE LIVRAISON

L'Emprunteur/Acheteur reconnaît en signant la présente attestation sans réserve :

- que la livraison du bien et/ou la fourniture de la prestation de service ci-dessus désigné(e) a été pleinement effectuée conformément au contrat principal de vente préalablement conclu avec le Vendeur ou le Prestataire de service ;
- que cette livraison ou fourniture est intervenue le :

Il reconnaît que conformément à l'article L. 312-48 du code de la consommation ses obligations au titre du contrat de « crédit accessoire à une vente » ci-dessus référencé prennent effet à compter de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation de service. En conséquence, il demande au Prêteur, par la signature de la présente attestation et en sa qualité d'Emprunteur, de procéder à la mise à disposition des fonds au titre dudit contrat de « crédit accessoire à une vente ».

Fait à : HOMBLIES

Date : / /
Signature Emprunteur : Je Geneheux 